

RENCONTRE D'INFORMATION

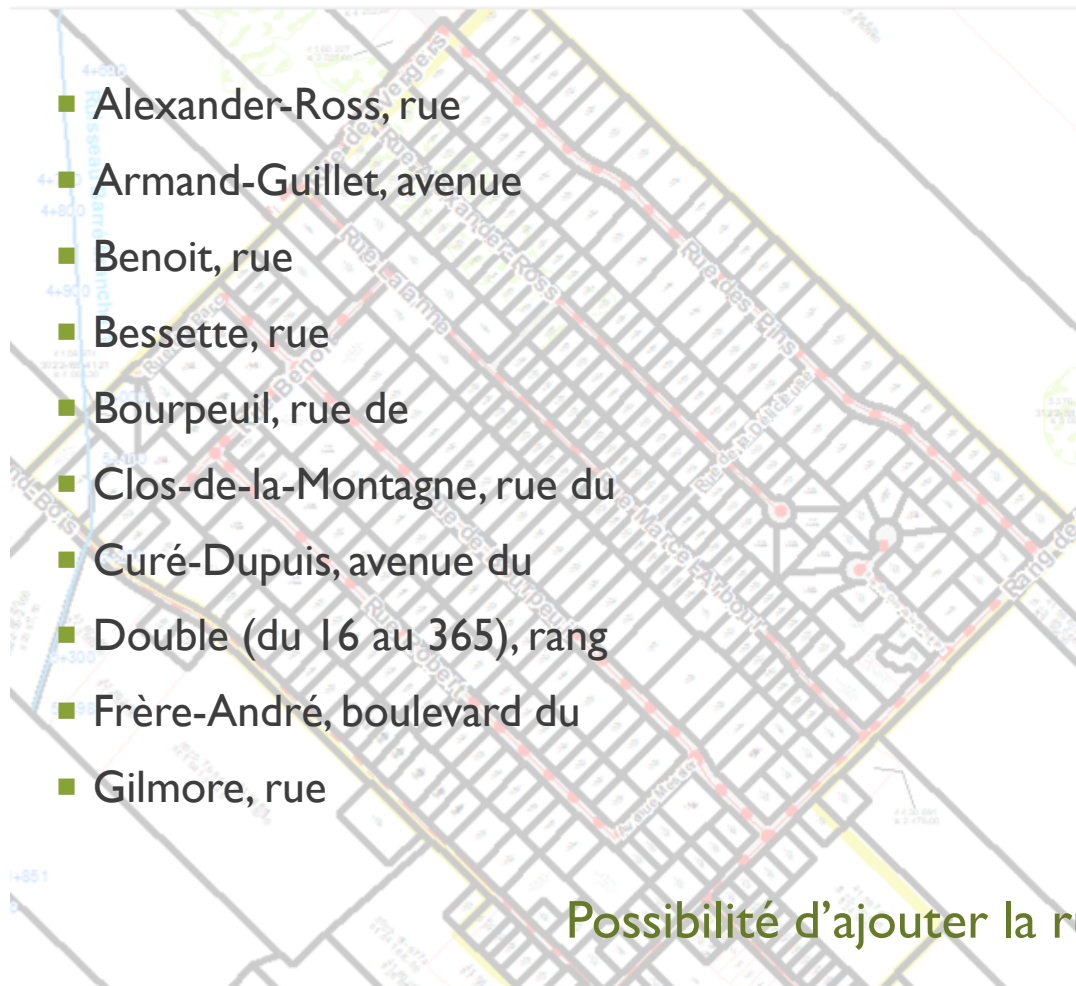
JEUDI 24 OCTOBRE 2024 À 19 H

AU CENTRE COMMUNAUTAIRE

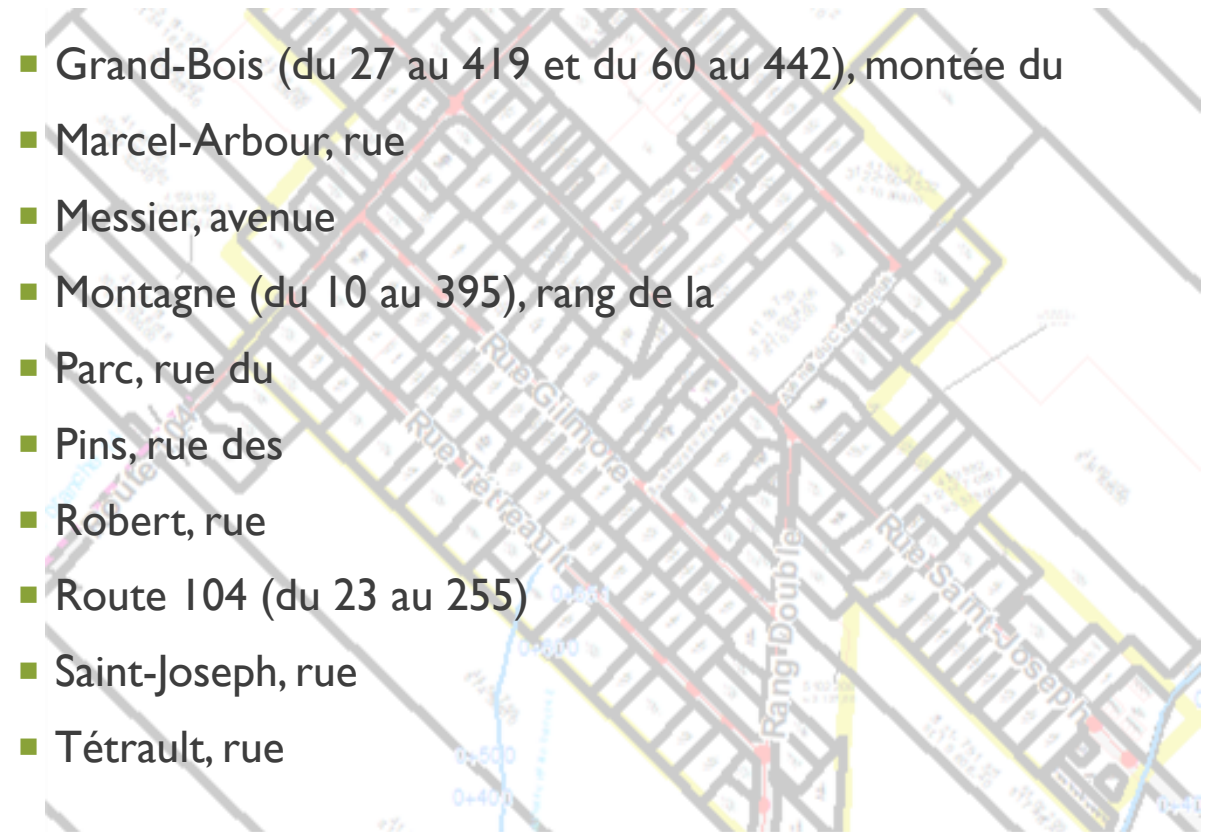
PROJET AQUEDUC

OFFRE DE PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC
DE LA VILLE DE SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU SUR LE
TERRITOIRE DE MONT-SAINTE-GRÉGOIRE

EAU POTABLE – NOYAU VILLAGEOIS – RUES VISÉES - ENVIRON 545 PROPRIÉTÉS



Possibilité d'ajouter la rue Zéphir-Normandin



ÉTAPES EN BREF – IL S'AGIT D'UN LONG PROCESSUS SUR PLUSIEURS ANNÉES

1. Étude de faisabilité et d'estimation des coûts d'ingénierie
2. Entente avec la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu (capacité de fourniture en eau)
3. Entente avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec concernant la Route 104 (conduite d'aqueduc)
4. Entente en vue d'une acquisition ultérieure d'un terrain vacant pour la station de pompage et le bassin (réserve d'eau)
5. Appel d'offres pour les services professionnels d'ingénierie
6. Ouverture des soumissions et étude par le Comité de sélection
7. Rencontre d'information avec les citoyens concernés pour la présentation de la soumission retenue
8. Octroi du contrat pour la conception des plans et devis si les citoyens concernés sont d'accord
9. Dépôt d'une demande de subvention auprès du gouvernement provincial une fois la réception des plans d'ingénierie
10. Achat d'un terrain pour la mise en place de la station de pompage et du bassin (réserve d'eau)
11. Appel d'offres pour l'exécution des travaux
12. Octroi du contrat pour l'exécution des travaux
13. Travaux

I. ÉTUDE DE FAISABILITÉ ET D'ESTIMATION DES COÛTS D'INGÉNIERIE

- Possibilité d'octroyer le mandat à une entreprise spécialisée afin de procéder à une étude de faisabilité et d'estimation des coûts d'ingénierie = environ 25 000 \$, taxes en sus.
- Le projet vise environ 545 propriétés, cela représente **approximativement 50 \$ par propriété sur le compte de taxes 2025**.
- Il faudra attendre environ 6 à 8 mois avant d'obtenir le rapport de l'étude.
- Évaluation de la quantité d'eau requise pour desservir les habitants.
- Détermination de l'endroit où serait située la station de pompage et le bassin (réserve d'eau) sur un terrain vacant.
- Si l'étude est concluante, nous pourrions passer à l'étape 2.

2. ENTENTE AVEC LA VILLE DE SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU (CAPACITÉ DE FOURNITURE EN EAU)

- Concernant les conditions du prolongement de l'aqueduc à partir de la Route 104 et la capacité de fourniture en eau.
- La Ville de SJSR doit avoir la capacité de fournir la quantité d'eau requise pour les habitants concernés de Mont-Saint-Grégoire.
- Les responsabilités et obligations des 2 parties.
- Accord du gouvernement du Québec sera probablement requis.
- Concernant les coûts d'entretien annuel (**en 2024 environ 270 \$ par année sur compte de taxes pour une propriété à la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu**).

3. ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE DU QUÉBEC CONCERNANT LA ROUTE 104

- Une conduite devra être installée le long de la Route 104 pour l'aqueduc.
- La Municipalité devra demander une emprise au MTQ sur une longueur d'environ 5 km.
- La Municipalité devra défaire une partie de la route et dévier la circulation pendant certaines périodes.
- Le MTQ pourra exiger des spécifications à la Municipalité concernant la fondation et les méthodes de travail utilisées, nous devons ainsi débiter les démarches auprès d'eux à cette étape afin de pouvoir prévoir les spécifications à l'appel d'offres pour les plans et devis d'ingénierie, car cela peut avoir une incidence sur le prix.

4. ENTENTE EN VUE D'UNE ACQUISITION ULTÉRIEURE D'UN TERRAIN VACANT POUR LA STATION DE POMPAGE ET LE BASSIN (RÉSERVE D'EAU)

- La Municipalité devra faire l'acquisition d'un terrain vacant afin d'y installer la station de pompage et le bassin (réserve d'eau).
- L'emplacement exact n'est pas déterminé à ce jour, les résultats de l'étude de faisabilité et d'estimation des coûts d'ingénierie (étape I) pourront orienter la Municipalité quant au choix du terrain.
- La Municipalité pourra entreprendre les démarches pour conclure une entente avec les propriétaires concernés, dans l'éventualité où le projet se concrétiserait.

5. APPEL D'OFFRES POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE

- Préparation de l'appel d'offres public afin de mandater une firme d'ingénierie pour la conception des plans et devis.
- Délai d'environ 6 mois pour la préparation des documents requis.
- Une fois que l'appel d'offres est publié, il faut laisser un délai d'environ 3 mois aux firmes d'ingénierie pour préparer et déposer leur soumission.

6. OUVERTURE DES SOUMISSIONS ET ÉTUDE PAR LE COMITÉ DE SÉLECTION

- Une fois les soumissions reçues, le comité de sélection devra étudier les soumissions et les classer en ordre selon les critères établis dans l'appel d'offres et faire une recommandation au Conseil municipal quant à l'octroi du contrat.
- Un tableau dans ce style sera préparé pour les résultats, selon le nombre de soumissionnaires :

	Soumissionnaire n°1	Soumissionnaire n°2	Soumissionnaire n°3	Soumissionnaire n°4
Pointage final obtenu suite à l'évaluation du Comité de sélection	/ 100	/ 100	/ 100	/ 100
Prix total soumis (taxes incluses)	\$	\$	\$	\$

7. RENCONTRE D'INFORMATION AVEC LES CITOYENS CONCERNÉS POUR LA PRÉSENTATION DE LA SOUMISSION RETENUE

- La Municipalité organisera une rencontre d'information avec les citoyens concernés pour la présentation de la soumission retenue.
- Le coût réel d'octroi du contrat ainsi connu, la population pourra prendre une décision éclairée.

8. OCTROI DU CONTRAT POUR LA CONCEPTION DES PLANS ET DEVIS SI LES CITOYENS SONT D'ACCORD

- Le contrat d'ingénierie pour la conception des plans et devis devrait se situer autour de 10 à 15 % du coût total projeté, mais nous aurons une idée plus précise suite à la réception du rapport de l'étude de faisabilité et d'estimation des coûts d'ingénierie (étape I).
- Estimation du coût de réalisation des travaux = 39 millions (selon une étude sommaire), ce qui signifie environ entre 3 et 5 millions, cela représente **approximativement 7 400 \$ par propriété à financer sur un nombre d'années à déterminer (exemple de financement sur 30 ans avec taux actuel = approximativement 495 \$ par année).**

9. DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU GOUVERNEMENT PROVINCIAL UNE FOIS LA RÉCEPTION DES PLANS D'INGÉNIERIE

- Si le contrat de conception des plans et devis d'ingénierie est octroyé, il faudra compter environ 1 à 2 ans avant qu'ils soient prêts.
- Une fois la réception des plans et devis, la Municipalité pourra déposer une demande de subvention auprès du gouvernement provincial (nous serons rendus à cette étape dans approximativement 3 à 5 ans), les enveloppes budgétaires seront différentes de ce qu'elles sont maintenant, personne ne peut prévoir le résultat de la demande de subvention.
- Environ 50 municipalités au Québec qui n'ont toujours pas de réseau d'aqueduc présentement.
- La subvention pourrait peut-être atteindre 40 % du coût des travaux, mais cela est très incertain.
- Une autre rencontre d'information serait alors organisée suite à la réception de la réponse à la demande de subvention pour déterminer si les citoyens souhaitent poursuivre le projet ou attendre pour la suite.

10. ACHAT D'UN TERRAIN POUR LA MISE EN PLACE DE LA STATION DE POMPAGE ET DU BASSIN (RÉSERVE D'EAU)

- Si les citoyens souhaitent réaliser les travaux d'aqueduc, il faudra prévoir l'acquisition d'un terrain pour lequel la Municipalité avait conclu une entente avec les propriétaires (étape 4) pour la mise en place de la station de pompage et du bassin (réserve d'eau).
- Il faudra prévoir environ 250 000 \$ pour l'achat du terrain ce qui signifie **approximativement 460 \$ par propriété.**
- Il faut également garder en tête que la station de pompage devra être entretenue et qu'une personne qualifiée pour effectuer les tests d'eau requis devra être engagée. Des normes gouvernementales concernant la qualité de l'eau de consommation devront être suivies. Cela entraînera également des frais, dont on ne peut faire l'estimation présentement. Il y aurait la possibilité de mandater la Ville de SJSR pour cela, à confirmer.

II. APPEL D'OFFRES POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX

- L'appel d'offres sera préparé par la firme d'ingénierie retenue, partir des plans et devis.
- Sera publié sur SÉAO (appel d'offres public ouvert à tous les entrepreneurs).
- Il faudra laisser un délai d'environ 3 mois aux entrepreneurs pour préparer et déposer leur soumission.

12. OCTROI DU CONTRAT POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX

- Sera octroyé au plus bas soumissionnaire conforme.
- Coût approximatif des travaux : 39 millions, selon une étude sommaire. Ce montant approximatif pourra être modifié suite à la réception du rapport de l'étude (étape I). Il faut également prévoir une indexation car nous serons rendus à cette étape dans environ 5 à 7 ans.
- Coût par unité : **de 70 000 \$ à 90 000 \$ si aucune subvention reçue. Ce coût est très approximatif, car en ce moment nous n'avons pas reçu l'étude préliminaire (étape I). Ce montant sera financé sur un nombre d'années à déterminer.**

13. TRAVAUX

- Travaux majeurs à prévoir dans toutes les rues visées. Arracher asphalte dans les rues, même si récentes, pour la pose des tuyaux.
- Circulation sera plus difficile pendant environ 1 an.
- Norme édictant que les tuyaux installés par un entrepreneur doivent être en fonction dans l'année de leur installation.
- Possibilité de faire des travaux par la technique de fonçage (forage par poussée « Push-Pipe »), à certains endroits (forage horizontal sans tranchée qui consiste à insérer en ligne droite une conduite d'acier dans le sol par la poussée d'un marteau à air. Cette méthode est principalement utilisée pour des forages de courte distance.)
- L'entrée d'eau sera amenée à la limite du terrain (bonhomme à l'eau), les propriétaires devront par la suite payer des frais d'excavation et de plomberie pour amener l'entrée d'eau jusqu'à leur maison (**prévoir environ 100 à 125 \$ du pied linéaire, environ entre 5 000 et 8 000 \$ tout dépendant de l'emplacement de votre propriété**).
- Propriétaires obligés de se connecter au réseau d'aqueduc, mais pourront garder leur puits.

RÉSUMÉ DES COÛTS PROJETÉS PAR ÉTAPES

- ✓ Étude de faisabilité et d'estimation des coûts d'ingénierie
25 000 \$ taxes en sus (50 \$ par propriété en 2025)
- ✓ Octroi du contrat pour la conception des plans et devis
Entre 3 000 000 \$ et 5 000 000 \$ (environ 7 400 \$ par propriété, à financer sur un nombre d'années à déterminer)
(exemple de financement sur 30 ans avec taux actuel = approximativement 495 \$ par année)
- ✓ Achat d'un terrain vacant pour la station de pompage et le bassin (réserve d'eau)
Environ 250 000 \$ (environ 460 \$ par propriété)
- ✓ Octroi du contrat pour l'exécution des travaux
Environ 39 000 000 \$ (entre 70 000 \$ et 90 000 \$ par propriété, à financer sur un nombre d'années à déterminer)
- ✓ Travaux de branchement de votre propriété (prévoir des frais d'excavation et de plomberie)
Environ 100 à 125 \$ du pied linéaire
- ✓ Coûts d'entretien annuel
Environ 270 \$ par année (prévoir indexation) sur compte de taxes pour la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et un autre coût annuel (inconnu à ce jour) pour la Municipalité ou déléguée à la Ville de SJSR pour l'entretien de la station de pompage située sur le territoire et main-d'œuvre (personne qualifiée pour les tests d'eau)

ÉLÉMENTS À SAVOIR

- Des bris pourront survenir sur le territoire de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu ou sur le territoire de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire qui occasionneront des avis d'ébullition d'eau (sera sur le même réseau).
- Il y aura des compteurs d'eau sur chaque propriété (taxation en fonction de l'eau utilisée, montant de base sur compte de taxes annuel et, en cas de dépassement d'une certaine quantité, taxation complémentaire au cours de l'année).

CONCLUSION

- Ce projet requiert un processus long (prévoir entre 5 et 8 ans avant d'avoir de l'eau branchée à votre propriété).
- Des formulaires seront transmis par la poste aux citoyens concernés pour faire suite à la présente rencontre, afin de déterminer si la Municipalité octroie le mandat pour l'étude de faisabilité et d'estimation des coûts. Vous aurez jusqu'au 15 novembre 2024 pour transmettre votre formulaire. Les résultats seront discutés et une décision sera officialisée lors de la séance ordinaire du 2 décembre 2024.
- Si le mandat est octroyé, la Municipalité entreprendra les premières étapes précédemment expliquées.
- Une autre rencontre d'information sera organisée ultérieurement afin de déterminer si la Municipalité octroie le contrat pour la conception des plans et devis à une firme d'ingénierie. La population visée sera, encore une fois, consultée.

SONDAGE QUI SERA TRANSMIS AU COURS DES PROCHAINS JOURS

Sondage pour faire suite à l'offre de prolongement du réseau d'aqueduc
de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu
Octobre 2024

Souhaitez-vous que la Municipalité octroie un mandat d'étude de faisabilité et d'estimation des coûts d'ingénierie suite à l'offre de prolongement du réseau d'aqueduc de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu sur le territoire de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire ?

(Ladite étude qui serait effectuée par une firme spécialisée engendrerait une dépense totale d'environ 25 000 \$, taxes en sus, ce qui représente approximativement un montant de 50 \$ par propriété, facturé une seule fois, sur le compte de taxes municipales 2025.)

- Oui
- Non

Le présent sondage ne vise que cette étape # 1. Suite au résultat du présent sondage, le Conseil municipal prendra une décision quant à l'octroi de ce contrat.

Nous vous invitons à consulter la présentation complète du projet, disponible sur notre site Internet ou au bureau municipal, afin d'obtenir le résumé des coûts projetés par étapes.

SONDAGE QUI SERA TRANSMIS AU COURS DES PROCHAINS JOURS

Sondage pour faire suite à l'offre de prolongement du réseau d'aqueduc
de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu
Octobre 2024

Avez-vous des problèmes d'eau sur votre propriété ?

- Oui
 - Problème de quantité (manque d'eau)

et/ou

- Problème de qualité (eau non potable pour la consommation humaine)
- Non

Explications :

PÉRIODE DE QUESTIONS

MERCI POUR VOTRE PRÉSENCE